

# Me Hélène Sicard L. LL

Avocate

Barrister and Solicitor

5175 de la Concorde

Vaudreuil-Dorion

Qc, J7V 0G1

Tél : 450-458-4924

Fax : 450-458-5270

[helenesicard@videotron.ca](mailto:helenesicard@videotron.ca)

Vaudreuil-Dorion, le 19 avril 2023

Régie de l'Énergie  
800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

**Objet : Dossier R-4213-2022, Phase 2, Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre**

## **Sujets d'intervention de l'ACEF de Québec (ACEFQ)**

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2023-043, par laquelle la Régie demande aux intervenants de soumettre leurs sujets d'intervention sur la preuve déposée à ce jour par Énergir (paragraphe 12 de la décision).

L'ACEFQ ne sera pas en mesure de répondre à cette demande de la Régie et de déposer ses sujets d'intervention relativement, entre autres, au plan d'approvisionnement et aux propositions de modifications aux suivis des projets d'investissement. L'ACEFQ souligne que la Régie ne doit pas interpréter cette absence de dépôt comme découlant d'un manque d'intérêt pour ces sujets. En effet, ceci est dû à des circonstances hors de son contrôle, affectant l'équipe de l'ACEFQ, ses fournisseurs ou partenaires.

En conséquence l'ACEFQ réserve ses droits d'intervenir ultérieurement suite au dépôt par Énergir de la deuxième partie de sa preuve.

Veuillez agréer, chère consœur, mes salutations distinguées.

*(s) Hélène Sicard*

Me Hélène Sicard

c.c. Brigitte Labbé (ACEFQ)  
Jean-François Blain